

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JANVIER 2025

DELIBERATION N° 2025/04

DECISION MODIFICATIVE N°3 A APPORTER AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 – REGULARISATION EQUILIBRE BUDGETAIRE

Date de la convocation :
10 janvier 2025

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

Nombre de membres
présents : **14**

Nombre de votants : **18**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :
M. MORETTI

EXPOSE

Le **jeudi 16 janvier 2025 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire. Cette séance de travail s'est tenue en salle de réunion de la Mairie annexe, Pôle socioculturel de Trova, la configuration actuelle de la salle Conseil Municipal de la mairie du village ne permettant pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. BONARDI, M. MERY *adjoints au Maire*, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, M. PERALDI, Mme PIETRI, *conseillers municipaux*.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme ROMANI (donne procuration à M. FERRANDI), Mme CASASOPRANA (donne procuration à M. MERY), M. GONZALEZ (donne procuration à M. MORETTI), M. VALENTI (donne procuration à M. BONARDI).

ETAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, Mme FERRANDO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI.

Par délibération n° 2024-22 du 09 Avril 2024, le Conseil Municipal a procédé à l'unanimité au vote du Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2024.

Il lui est ici demandé d'approuver la Décision Modificative N°3 de ce même budget étant précisé que cette décision n'en remet pas en cause l'équilibre.

En section de Fonctionnement :

- En dépenses : abonder le chapitre 011 « Charges à caractère général » d'un montant de 13 865.10 euros afin de régulariser le dépassement dudit chapitre.
- En recettes : abonder le chapitre 73 « Impôts et taxes » d'un montant de 13 865.10 euros, afin d'assurer l'équilibre de la section de Fonctionnement.

Balance de la DM N°3 au BP 2024

Chapitre	Nature	Montant
011	Charges à caractère général	(-) 13 865.10 €
73	Impôts et taxes	(+) 13 865.10 €
		0.00 €

DECISION

**Sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN,
Adjoint délégué aux finances, au Budget et aux ressources Humaines,**

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Primitif de l'exercice 2024, adopté par délibération n°2024/22 en date du 9 avril 2024 ;

ADOpte la Décision Modificative n°3 au Budget Primitif de l'exercice 2024, telle que figurant dans le tableau ci-dessus ;

DIT que cette Décision Modificative ne remet pas en cause l'équilibre du budget voté le 9 avril 2024.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**

